

# La politique culturelle du gouvernement du Québec de 1992, un événement phare de l'action du gouvernement du Québec en matière culturelle

**Danielle-Claude Chartré**

Sous-ministre adjointe, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

*Détentriche d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa, madame **Danielle-Claude Chartré** est fonctionnaire de carrière. Elle a été nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en 2006. Elle œuvrait au sein de ce ministère depuis 1998. Spécialiste en communication, elle a travaillé dans ce domaine au ministère des Ressources naturelles, à l'Office des Professions du Québec ainsi qu'au ministère de l'Énergie. Plus tôt dans sa carrière, madame Chartré fut journaliste à Radio-Nord inc. et professeur de français langue seconde pour le Gouvernement du Canada. Madame Chartré est administratrice du Centre de la francophonie des Amériques à titre de personne désignée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.*

## **Résumé**

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles il y a aujourd'hui 50 ans, l'adoption en 1992 par le gouvernement du Québec de la Politique culturelle du Québec, *Notre culture, notre avenir*, est sans conteste l'un des faits marquants de l'histoire culturelle du Québec. Cette politique s'appuyait sur le principe de la reconnaissance de la culture comme préoccupation centrale du gouvernement du Québec, au même titre que les dimensions économique et sociale.

En partant du contexte dans lequel cette politique a pris naissance et en rappelant les principales composantes de la Politique culturelle du Québec, le texte témoigne d'abord des principaux changements qu'elle a suscités dès son origine. Par la suite, il trace un bilan des principales réalisations qui, depuis 18 ans, découlent de sa mise en œuvre. Somme toute, il illustre comment ce texte fondateur de l'action culturelle du gouvernement du Québec est non seulement venu modifier les structures publiques de gouvernance, mais plus fondamentalement comment il a eu un impact direct, tant sur les milieux artistiques et culturels que sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens sur l'ensemble du territoire québécois. Au terme de cette présentation, nous serons à même de mieux saisir pourquoi ce texte phare demeure toujours pertinent et d'actualité, et ce, malgré les mutations et les nouveaux défis qui caractérisent aujourd'hui le développement de notre culture.

## **Mots clés**

Politique culturelle, changement, réalisation, action culturelle, gouvernance, impact.

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles il y a aujourd'hui 50 ans, l'adoption en 1992 par le gouvernement du Québec de la Politique culturelle du Québec, *La culture, notre avenir*, est sans conteste l'un des moments marquants de l'histoire culturelle du Québec; un événement phare.

## LE CONTEXTE HISTORIQUE

Pour bien mesurer la portée de cette politique, rappelons-nous le contexte dans lequel elle a pris naissance. Déjà au printemps 1990, le Ministère commande une étude ayant pour mandat la question du financement des arts et de la culture au Québec en vue de dégager des nouvelles avenues de financement. Cette étude avait pour origine les pressions croissantes des milieux artistiques et culturels en pleine effervescence.

En janvier 1991, M<sup>me</sup> Lisa Frulla-Hébert, nouvelle ministre des Affaires culturelles en poste depuis seulement trois mois, rend public le *Rapport Coupet* intitulé : *Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec*. Du même souffle elle annonce la création du groupe-conseil présidé par le regretté Roland Arpin, dont le mandat était de formuler, au plus tard en juin 1991, des propositions qui définiront le cadre et le contenu d'une politique culturelle du Québec.

Cette double annonce le même jour a eu pour effet d'atténuer considérablement certaines craintes des milieux culturels qui voyaient dans la recherche de nouveaux moyens de financement le prétexte du gouvernement de se désengager.

Vous aurez compris que la création du groupe-conseil était tout le contraire d'un désengagement puisqu'elle a permis :

- à 10 représentants issus de divers secteurs culturels d'être représentés au sein de ce comité;
- la réalisation d'un document déposé à l'Assemblée nationale après seulement cinq mois de travail, c'est-à-dire le *Rapport Arpin*, qui fera l'objet d'une importante couverture de presse et qui sera distribué à 8 000 exemplaires.

Somme toute, le *Rapport Arpin* est à lui seul un événement marquant de notre histoire culturelle. Il résulte d'une volonté de concertation étroite avec les milieux artistiques et culturels, et il aura été élaboré dans un laps de temps très court, ce qui constitue en soi un exploit pour un document d'une telle envergure.

Après le dépôt de ce rapport, le Ministère entreprend l'organisation des travaux d'une commission parlementaire sur la Politique culturelle. Cette commission aura été l'un des plus grands forums de consultation qu'ait jamais entrepris le gouvernement du Québec.

Pour preuve, les membres de la commission entendent 181 témoignages et prennent connaissance de 264 mémoires. Parmi ces mémoires, 160 proviennent des divers milieux artistiques et culturels, 41 des milieux municipaux et régionaux, 33 des milieux socioéconomiques et politiques et enfin, 30 des milieux de l'éducation et de la recherche.

Cette commission aura été l'occasion pour les intervenants des divers milieux interpellés par le développement culturel de prendre officiellement position sur, notamment, les constats et les recommandations du *Rapport Arpin* qui sert de toile de fond aux audiences.

En somme, si globalement les travaux en commission parlementaire auront permis de constater que le *Rapport Arpin* est globalement bien accueilli, les échanges auront également permis de prendre la mesure de certains aspects qui suscitent des réserves pour certains milieux. C'est pourquoi, à la suite des

audiences de la commission parlementaire et prenant acte des positions des différents milieux, le Ministère travaille activement pendant une année complète avant l'adoption en juin 1992, par le gouvernement, de la Politique culturelle du Québec.

## LE CONTENU DE LA POLITIQUE

La structure de la Politique culturelle repose sur les quatre principes suivants :

- la culture comme fondement de la société;
- la culture, un droit pour chaque citoyen;
- la culture, une mission essentielle de l'État;
- et, enfin, l'autonomie de création et la liberté d'expression, des valeurs fondamentales.

Contrairement aux trois premiers, ce dernier principe, celui de l'autonomie de la création, est le seul qui ne fait pas écho directement au *Rapport Arpin*. L'ajout de ce principe, qui fait consensus lors des travaux de la commission, aura un impact majeur sur l'architecture de cette politique dont je cite un extrait qui rend bien compte de l'importance de la réforme en cours à ce moment :

*« Depuis plus de trente ans, le ministère des Affaires culturelles accompagne les métiers de la création artistique québécoise en leur proposant divers programmes. La nécessité d'une cohérence étroite entre les besoins devenus plus complexes et les programmes offerts milite toutefois en faveur d'une participation plus directe de la communauté artistique à la diffusion des programmes qui lui sont destinés et à la conduite des activités entourant l'attribution des subventions. Cette participation des milieux artistiques vise aussi à rendre les mécanismes d'aide plus visibles et mieux connus.*

*Le gouvernement entend donc adopter davantage sa démarche sur un mode de partenariat qui confirme l'importance qu'il accorde à la création et à son autonomie... Pour ce faire, il adoptera une loi créant un Conseil des arts et des lettres du Québec et lui transférera la gestion du soutien qui leur est destiné. »*

Le modèle d'un conseil des arts est d'inspiration britannique et basé sur le « arms length », c'est-à-dire qu'il repose sur une volonté d'établir une plus grande distance entre la politique et les choix artistiques et de garantir plus fermement l'autonomie des compagnies et la liberté de création.

Cette orientation visant à créer un Conseil des arts et des lettres au Québec annonce une révision en profondeur des modes d'intervention publique en culture :

- avec la transformation de la vocation traditionnelle du ministère des Affaires culturelles, jusque-là principalement axée sur la gestion de programmes, en un ministère des grandes orientations gouvernementales en matière de culture;
- avec la reconnaissance de la culture comme préoccupation centrale du gouvernement du Québec, au même titre que les dimensions économique et sociale.

L'élargissement de la notion de culture qui est tant d'actualité aujourd'hui à l'heure du développement durable et de l'Agenda 21 de la culture était donc déjà fortement inscrit au cœur de cette politique. Elle en était même l'un des principes fondateurs.

Par ailleurs, la Politique culturelle annonçait également déjà que, et je cite :

*« Dans le contexte de la mise en œuvre de la Politique culturelle le gouvernement reverra, en concertation avec les intervenants touchés, le rôle, les structures et les modes de fonctionnement*

*des organismes publics chargés de soutenir les industries culturelles, et principalement ceux de la SOGIC (la Société générale des industries culturelles), pour que ces organismes participent aux orientations gouvernementales en matière culturelle. »*

Rappelons que la SOGIC assurait alors une fonction bancaire auprès de l'ensemble des industries culturelles en plus d'avoir hérité de l'attribution de l'aide financière de la Société générale du cinéma (SGC) en 1988.

Ainsi est créée en 1994, au moment même où le CALQ devient opérationnel, la Société de développement des entreprises culturelles du Québec. La SODEC remplace ainsi la SOGIC et l'Institut québécois du cinéma. Elle accomplit désormais l'ensemble des interventions touchant le soutien financier à l'un ou l'autre des secteurs des industries culturelles, soit le livre, la chanson et les variétés, l'enregistrement sonore et les métiers d'art. Outre l'aide au domaine du cinéma, tous ces programmes étaient auparavant gérés directement par le Ministère.

L'impact de ces changements de 1994 (qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Politique culturelle sous son deuxième axe d'intervention « Le soutien aux créateurs et aux arts ») est considérable puisque désormais :

- avec le CALQ, l'ensemble des artistes, des écrivains et des organismes artistiques ont un guichet unique de soutien public autonome à la création et à la gestion duquel ils participent directement;
- avec la SODEC, les entreprises des secteurs des industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, livre, enregistrement sonore et métiers d'art) ont également un guichet unique de soutien public. De plus, cette société a une fonction bancaire pour l'ensemble des domaines des entreprises culturelles, en plus d'être responsable de certains mandats relatifs à la gestion des crédits d'impôt pour les clientèles des milieux culturels.

Ainsi, comme le souligne toujours la Politique :

*« [...] pour la majorité des groupes intervenus en commission parlementaire, il demeure essentiel que l'État continue d'encourager la création. Mais comme l'ont souligné ces groupes, l'État le fera en prenant toutes les précautions nécessaires pour que les principes d'objectivité et d'équité soient le plus possible respectés et qu'à travers l'excellence, un équilibre entre la continuité et le renouvellement soit maintenu. »*

Nous devons nous réjouir de l'existence du CALQ et de la SODEC depuis déjà dix-sept ans. Nous tenons sans doute pour acquise la place qu'occupent aujourd'hui ces institutions; ce bref rappel historique nous démontre tout le chemin parcouru depuis le moment de leur création.

Aujourd'hui, l'éventail d'outils d'intervention et de programmes de ces institutions publiques du gouvernement du Québec a contribué, de façon manifeste, à la consolidation et au développement de notre culture, et ce, tant dans l'ensemble des régions du Québec qu'à l'échelle internationale.

## L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE CULTURELLE

Après la création du CALQ et la mise sur pied de la SODEC, le Ministère a recentré son rôle autour de la mise en œuvre de la Politique culturelle gouvernementale en associant les autres ministères et en élaborant des politiques sectorielles.

C'est dans ce contexte que suivra l'annonce publique d'importantes politiques sectorielles qui s'inscriront non pas sous l'angle de l'offre culturelle, mais davantage en cohérence avec le troisième axe de la Politique culturelle du Québec, soit celui de « L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle ».

Pour illustrer l'esprit de ce virage, citons un extrait de la Politique :

*« Pour être complète et efficace, une politique culturelle doit tenir compte de l'accès et de la participation des citoyens à la vie culturelle. Car, si la vitalité d'une culture se mesure notamment à l'aune de l'activité artistique professionnelle, de son excellence et de sa capacité à se renouveler, elle se révèle aussi par une multitude de facteurs qui, eux, convergent vers l'ensemble des citoyens. Certes, un musée, une bibliothèque ou une œuvre ne peuvent pas exister sans public et ce sont, dans une large mesure, les citoyens qui donnent vie à la culture. Mais la culture est également indissociable de la population parce qu'elle contribue à la qualité de vie en y faisant entrer le rêve et l'imaginaire. »*

Ainsi, tour à tour les politiques sectorielles viendront mettre au premier plan l'importance d'un accès diversifié à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. L'intention de la Politique à cet égard est très claire et vient baliser avec précision le rôle du gouvernement, du Ministère. Je cite :

*« Même si l'État doit être préoccupé par l'intensité de la participation des citoyens aux activités culturelles, il ne lui revient surtout pas de choisir pour eux le type d'activités culturelles auxquelles s'adonner ou de fixer un degré idéal de fréquentation. C'est cependant le rôle de l'État de s'assurer que les Québécois, quelles que soient leur origine et la région où ils habitent, puissent avoir accès à une vie culturelle et artistique. Autrement dit, il s'agit non seulement d'atténuer les obstacles qui risquent d'éloigner les citoyens de la vie culturelle, mais aussi de faire en sorte que nul ne se sente exclu, à priori, de la fréquentation de la culture et de la pratique culturelle. »*

Il est important ici de prendre conscience du changement de paradigme qui teinte par la suite les interventions du Ministère, notamment en ce qui a trait aux politiques sectorielles, par exemple :

- en 1996, publication de la première politique de diffusion des arts de la scène au Québec ayant un sous-titre pour le moins évocateur « Remettre l'art au monde ».

*Je cite : « Remettre l'art au monde, c'est favoriser la diffusion des arts dans les meilleures conditions possibles, pour que l'échange entre le citoyen et les artistes puisse avoir lieu partout au Québec et aussi pour que la relation entre l'œuvre et le public en soit une de qualité ».*

- En 1998, lancement de la première politique de la lecture et du livre au Québec : « Le temps de lire, un art de vivre » qui fait de la lecture une priorité.

Je cite : « Cette priorité devrait aussi être celle de tout citoyen qui entend participer activement à la vie culturelle et sociale de son milieu. Ainsi, ultimement, l'acteur principal de cette politique, son fil conducteur, demeure le lecteur ».

- En 2000 suit le lancement de la première politique musicale, « Vivre autrement... la ligne du temps ».

Je cite : « Le champ de la muséologie s'est étendu et diversifié, et les institutions mettent de plus en plus l'accent sur l'interprétation du patrimoine et les faits culturels et sur la sensibilisation à ceux-ci. Ici au Québec, nos institutions ont opté pour l'enrichissement culturel des citoyens... »

Cette dernière politique s'inscrit en cohérence avec le premier axe de la Politique culturelle, soit celui de l'affirmation de l'identité culturelle québécoise. De même, la publication en 2007 d'un livre vert sur le patrimoine culturel qui conduira bientôt à l'actualisation de la Loi sur les biens culturels s'inscrit également dans cette perspective de mise en valeur de notre héritage culturel et d'une plus grande participation des citoyens et des différents partenaires sur le territoire.

Le troisième axe de la Politique culturelle, tourné vers « L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle », annonce également, en marge des politiques sectorielles, un vaste chantier de développement culturel sur l'ensemble du territoire québécois par l'intermédiaire des ententes de développement culturel avec les municipalités.

Ainsi disait-on :

*« La politique culturelle vise à assurer une vie culturelle active dans chacune des régions. En privilégiant le partenariat avec les municipalités locales et régionales grâce à des ententes, le gouvernement souhaite s'assurer que les spécificités locales et régionales soient davantage prises en considération ».*

L'impact de cet énoncé de 1994 aura été spectaculaire au fil des ans pour le développement culturel des régions où en marge des ententes, les municipalités sont incitées à adopter leurs politiques culturelles sur le plan local. Aujourd'hui, 87 % de la population québécoise est touchée par une politique culturelle municipale.

Ainsi, aujourd'hui, pour la seule année 2009-2010, il y a eu 53 ententes de portée locale et régionale que gèrent les directions régionales du Ministère qui jouent un rôle proactif avec les partenaires des milieux pour le développement culturel. De plus, le Ministère rendra public sous peu un nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel, à l'issue de négociations avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités. Le nouveau cadre visera à accroître le nombre de citoyennes et de citoyens acteurs, consommateurs et porteurs de la culture qui composent les multiples facettes de l'identité québécoise, et ce, dans chacune des régions du Québec.

L'essentiel de ce mouvement était déjà amorcé dans la Politique culturelle de 1994. Ainsi, il n'est pas inutile ici de rappeler que le texte décrivant le troisième axe de la Politique se termine par un chapitre traitant de l'Orientation suivante :

- favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle :

« Le gouvernement entend promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens » de même qu'« il entend reconnaître le bénévolat dans le secteur culturel ».

Enfin, suivant cette préoccupation citoyenne tant sous l'angle de l'accès que de sa participation directe, nous pouvons également souligner les actions de partenariat du Ministère avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), qui visent, conformément à la Politique culturelle, et je cite : « [...] à relancer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et assurer la sensibilisation des jeunes aux arts, à la littérature et à l'histoire ».

C'est-à-dire :

- le programme « La culture à l'école » géré conjointement par le MCCCCF et le MELS;
- la mesure du soutien à l'intégration de la dimension culturelle à l'école;
- la « Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école » visant à promouvoir l'importance de la pratique et la dimension culturelle dans la formation des jeunes, sans oublier l'instauration des prix « Essor » visant l'ouverture du monde scolaire aux ressources du milieu des arts et de la culture et la concertation scolaire et municipale.

## **CONCLUSION**

Au terme de cette présentation, il est remarquable de constater combien la structure et le contenu de la Politique culturelle demeure globalement toujours fortement pertinente et d'actualité, tant sous l'angle de ses axes, de ses orientations que de ses objectifs. Son impact sur les milieux artistique et culturel et sur la qualité de vie des citoyens de l'ensemble des régions du Québec est manifeste.

Par ailleurs, malgré ce constat largement positif, il apparaît que depuis l'adoption de la Politique culturelle de 1992, l'évolution du domaine de la culture au Québec a été très importante et que plusieurs nouveaux enjeux présentent des défis de taille.

Pensons seulement aux aspects suivants :

- l'importance du développement des nouvelles technologies, notamment de l'univers numérique;
- l'accélération du phénomène de la mondialisation qui présente des défis majeurs pour la valorisation et la défense des identités culturelles;
- l'engagement croissant sur les plans local et régional des milieux municipaux en faveur du développement culturel sur le territoire québécois;
- sans oublier l'élargissement de la notion de culture elle-même dans le contexte du développement durable et du chantier de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec.

Aussi, lorsque l'on s'interroge sur l'actualité de cette politique, il est essentiel de départager la Politique elle-même du plan d'action qui y est intégré.

Manifestement, ce n'est pas la Politique, mais le contenu du plan d'action de la Politique culturelle de 1992 qui contient des mesures complètement ou très souvent en décalage avec l'évolution du développement culturel au Québec depuis près de 20 ans.

Bien que ce plan d'action n'ait pas été formellement mis à jour depuis, nous avons voulu illustrer comment l'atteinte des grandes orientations et objectifs de la Politique culturelle s'est donc faite par d'autres mesures que le plan d'action lui-même, pensons à :

- l'élaboration et au suivi des politiques, des plans d'action sectoriels ainsi qu'à l'actualisation des lois;
- la restructuration et l'actualisation des programmes du Ministère, du CALQ et de la SODEC;
- la planification stratégique du Ministère et des sociétés d'État et organismes rattachés au portefeuille ministériel.

Dans ce contexte, un défi important aujourd'hui pour le Ministère est de travailler à la cohérence et à la complémentarité des actions du Ministère et de celles du portefeuille ministériel qui regroupe 12 organismes publics et sociétés d'État.

Enfin, j'aurais pu vous entretenir des constats touchant le rapport entre la « démocratisation de la culture » et la « démocratie culturelle ». Pour ma part, je laisse à d'autres le soin de nous éclairer sur ces thématiques qui ont souvent une couleur très théorique.

Je termine en disant que l'apport majeur et fondamental de la Politique culturelle du Québec est de nous rappeler les quatre constats suivants, qui sont indissociables les uns des autres suivant une vision élargie du développement culturel :

Premièrement :

Il n'y a pas de vitalité culturelle sans l'affirmation d'une identité forte sur le plan culturel et en ce sens, nous devons valoriser notre langue et notre héritage culturel.

Deuxièmement :

Il ne peut y avoir une préoccupation en faveur de l'accessibilité à la culture sans une très grande vitalité de nos créateurs, de nos écrivains, de nos organismes artistiques et de nos industries culturelles, et ce, tant au Québec que sur la scène internationale.

Troisièmement :

L'accessibilité est une préoccupation centrale pour favoriser la démocratisation culturelle sur l'ensemble du territoire québécois, et celle-ci doit prendre forme tant en milieu scolaire que dans les événements et lieux culturels.



Quatrièmement :

La participation directe des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle, notamment en ce qui a trait à la pratique en amateur, est une composante essentielle de notre vitalité culturelle; celle-ci doit être encouragée davantage, et ce, dès le jeune âge.

Somme toute, **identité**, **vitalité**, **accessibilité** et **participation** devraient être les quatre principes fondateurs indissociables de toute politique culturelle. Les mutations en cours, malgré leur importance, n'échappent pas à cette règle.